

	SAGE Adour-Amont 27/11/2007 – Réunion de la Commission « Eau et Occupation de l'Espace » Compte rendu	28/11/2007
	CompteRenduCommEauEtOccEspace27Nov07.doc	Page 1 / 7

1 - PARTICIPANTS

La liste des participants est jointe en annexe au présent compte rendu.

L'équipe d'animation et de coordination est représentée par A. Hétier et M. Pauthier (CACG) et F-X. Cuende (Institution Adour).

2 - OBJET DE LA REUNION

Réunion de travail, en phase de diagnostic du SAGE, sur le thème conducteur « eau et occupation de l'espace ».

La phase de Diagnostic vise à mettre en évidence les atouts et contraintes du territoire, ainsi que les interrelations acteurs / usages / ressources pour aboutir à la définition des grands enjeux du SAGE. Cette phase est basée sur une lecture transversale de l'état des lieux et la recherche de compléments d'information.

A l'issue de l'Etat des Lieux du territoire, la thématique « Eau et occupation de l'espace » est apparue comme devant constituer l'un des axes de réflexion à développer au cours de la phase de Diagnostic. Autour de cette thématique générale, 4 thèmes-clés ont été dégagés par l'équipe d'animation :

- Un territoire sensible aux pollutions diffuses
- Un territoire exposé aux inondations
- Pôles urbains : encore des progrès à faire...
- Des espaces naturels qui participent à l'équilibre de la ressource

3 - COMPTE-RENDU

La séance est présidée par Mr PASTOURET, qui l'ouvre à 9h40 en présentant l'objet de la réunion et remercie les personnes présentes d'être venues.

3.1 - THEME 1 : UN TERRITOIRE SENSIBLE AUX POLLUTIONS DIFFUSES

Suite à l'exposé présenté par l'animateur (diapos 6 à 13 du diaporama joint), les discussions engagées ont permis d'aborder 5 thèmes de réflexion :

3.1.1 - Azote

Le lessivage des excédents d'azote présenté dans le schéma des mécanismes peut provenir des reliquats de fumure mais également de la minéralisation naturelle de l'azote du sol, cela pourrait être ajouté dans le schéma [CA 65].

Les bandes enherbées en bordure de cours d'eau vont apporter des résultats. De plus, pour lutter contre le lessivage de l'azote, il y a une technique très simple : irriguer les cultures afin de permettre une utilisation optimale de l'azote par les plantes. [CA64]

L'exemple est cité d'un dactyle planté après un maïs irrigué et qui n'a pas poussé, illustrant la consommation optimale de l'azote par le maïs irrigué. [CA65]

Les problèmes de nitrates dans les eaux superficielles sont liés à d'autres aspects :

- la quantité (aspect dilution) : s'il manque de l'eau, on aggrave les problèmes,
- le réchauffement climatique, quand les températures augmentent, le phénomène d'eutrophisation également.

Les aléas climatiques sont encore plus forts sur le blé que sur maïs, ce sera aussi à prendre en compte par rapport à la gestion des reliquats → la diversification de l'assolement n'est pas la panacée vis à vis de cette problématique [CA65].

3.1.2 - Phytosanitaires

L'Etat est à rajouter dans la liste des acteurs car il décide d'autoriser ou non tels ou tels produit ou pratiques (phytosanitaires, enrobages des semences) [CA 64].

Il existe un programme de réduction des produits phytosanitaires. La première phase a été menée sans que les rendements soient diminués [DDAF 65].

« Adaptation des doses » ne veut pas forcément dire « réduction ». En effet, si on réduit trop les doses, on risque de développer des résistances. De plus, l'objectif est de continuer à produire au moins au niveau actuel. Il faut des études scientifiques pour définir les doses optimum [CA65].

Un indicateur facile à mesurer est celui des quantités vendues. Ce qui est plus difficile à mesurer c'est la toxicité, qui s'exprime à plus ou moins long terme. Il y a de toutes façons un raisonnement scientifique à développer. Des indications nous seront données à des niveaux supérieurs (décisions nationales, SDAGE) [A HETIER].

Sur le problème des produits phytosanitaires, d'autres remarques sont exprimées : la diminution des pesticides dans l'eau correspond à une attente des français par rapport au risque de cancer, le Grenelle de l'environnement a fixé des objectifs clairs de réduction [Coll. Adour Eau Transparente] ; l'importance de trouver des solutions de substitution est soulignée [Association des maires 32].

Pourquoi ne parle-t-on plus du sorgho ? [Coll. Adour Eau Transparente]

Depuis que l'atrazine a été retirée, on n'arrive plus ou très mal (aspects économiques) à désherber le sorgho. Tout le monde peut être d'accord sur la diversification de l'assolement à condition que ce soit rentable [Association des maires 32].

Il est également proposé d'ajouter dans les pistes d'action : « agriculture biologique ». [Coll. Adour eau transparente]

3.1.3 - Pollutions « diffuses » liées aux élevages

Les élevages (en particulier de volailles sur le territoire du SAGE) représentent une source non négligeable d'apports polluants ; la réglementation actuelle impose une distance minimale entre les élevages et les cours d'eau, mais ne prend pas en compte d'autres facteurs importants vis à vis du transfert (en particulier la pente) [FDAAPPMA 40].

Au dessus d'une certaine taille, les élevages constituent des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) et sont alors soumis à des obligations de déclaration ou d'autorisation imposant le respect de principes d'aménagement et de gestion des effluents. Toutefois, dans quelques cas particuliers, même en appliquant la réglementation, il peut y avoir des problèmes de pollution [DDAF65]. Dans les Hautes-Pyrénées, il y a des règles (données par un Arrêté Préfectoral départemental) notamment sur la pente pour les élevages [CA65]. Autrefois, les règlements sanitaires départementaux donnaient également des règles par département [DDAF65].

Au cas par cas, il faut donc analyser la situation et ne pas appliquer bêtement la réglementation. [DDAF65]

Mr PASTOURET souligne le problème humain si des contraintes trop fortes sont imposées à de jeunes agriculteurs, qui sont probablement mal conseillés. Il souhaite que la problématique des élevages soit abordée dans le SAGE, en proposant des analyses au cas par cas (problème des pentes notamment).

3.1.4 - Irrigation

L'irrigation pourrait être ajoutée dans les pistes d'actions pour réduire le lessivage. [Association des maires 32]

Plutôt que de dire que l'irrigation permet de réduire les reliquats de fumure, ne peut-on pas mieux ajuster les doses et surtout ne pas viser des rendements trop élevés ? [Coll. Adour Eau Transparente]
L'irrigation est également profitable à la faune dans certaines zones qui manquent d'eau en été. [FDAAPPMA 40]

L'irrigation pénalise la quantité, elle n'est donc pas forcément une solution [CG40].

Conclusions du débat sur l'irrigation : il est décidé que, dans les pistes d'action, sera ajouté « irrigation maîtrisée ».

3.1.5 - Erosion

Sur l'érosion, on a peut-être beaucoup à apporter. Certaines pratiques agricoles peuvent limiter l'érosion (par exemple, garder les cannes de maïs sur place pendant l'hiver et les enfouir au printemps), mais elles sont contraires à la réglementation qui impose un passage de *cover crop*. [CA65]

Concernant l'érosion, il y a eu des efforts, en particulier aux techniques culturales simplifiées (le « sans labour »), mais les molécules de désherbages actuelles nécessitent d'être de plus en plus pointu pour pouvoir appliquer ces techniques simplifiées. [Fédération de Chasse 40]

3.1.6 - Autres thèmes abordés

Il y a le problème de la consommation de gasoil induite par la mise en place des couverts hivernaux et les conséquences sur les émissions de CO₂ et la qualité de l'air. Il faudra établir des bilans clairs de production / élimination du carbone par les exploitations agricoles. [CA65]

Aujourd'hui la PAC propose de réduire à zéro le taux de jachère [Association des maires 32].

[Précision post-réunion : il ne s'agit pas d'une réduction « à zéro » ; un taux de jachères environnementales (3% de la SAU) sera conservé].

Pour justifier l'agriculture intensive, il ne faut pas utiliser l'argument de « L'Europe agricole doit nourrir le monde ». Les Occidentaux ont modifié les comportements alimentaires des pays émergents. Il faut respecter le droit des peuples à se nourrir eux-mêmes. Par ailleurs, il ne faut pas vouloir à la fois imposer ses produits au monde et se protéger avec la PAC [Coll. Adour Eau Transparente].

Il a été constaté clairement que les jachères sont favorables à la biodiversité [Coll. Adour Eau Transparente].

3.2 - THEME 2 : UN TERRITOIRE EXPOSE AUX INONDATIONS

Suite à l'exposé présenté par l'animateur (diapos 15 à 22 du diaporama joint), les discussions engagées ont permis d'apporter les précisions suivantes :

3.2.1 - Nature et objectifs des PPRI (Plans de Prévention des Risques d'Inondation)

Les PPRI sont de la compétence exclusive des services de l'Etat (et non des collectivités) [DDE40, DDAF65]. Seules les communes qui ont des habitations en zone inondables sont concernées par l'élaboration de ces documents [DDE 40].

Comment mieux assurer la liaison entre inondations et Patrimoine naturel ? [Maud PAUTHIER]

Les PPRI permettent de gérer un risque d'inondation, et ne sont pas particulièrement orientées vers la protection du patrimoine naturel ; la prise en compte des « zones vertes » est donc à organiser par ailleurs, [DDAF65] ; et des champs d'expansion de crues peuvent être définis par la PPRI en dehors des zones vertes. [AEAG]

Cependant, les études PPRI, très documentées, permettent de synthétiser l'information « crues » utilisable pour d'autres usages. [DDAF65]

3.2.2 - Rôles positifs des inondations

Les phénomènes d'inondations sont positifs pour les habitats aquatiques. [CG 40]

L'inondation fait partie de la vie de la rivière, elle participe à la recharge des nappes. [Coll Adour Eau Transparente]

Il est fondamental de préserver le phénomène inondations. [FDAAPPMA 40]

Certaines zones d'intérêt naturel ont besoin de la submersion pour que les fonctions du cycle vital y soient accomplies [A. HETIER].

3.2.3 - Rôle des canaux vis à vis des crues

Vis à vis du phénomène inondation, on distingue deux zones sur le territoire du SAGE : la zone de montagne à inondations torrentielles, maintenant bien couverte par les PPRI, et la zone de plaine à inondations caractérisées par de fortes hauteurs d'eau, sur laquelle le programme d'élaboration des PPRI est en cours ; dans cette seconde zone, le réseau de canaux présente un grand intérêt car il permet de décharger l'Adour. [DDAF65]

Ces canaux ont été créés par l'irrigation. Leur entretien est à la charge des propriétaires. Attention au risque de désengagement sur l'irrigation (en particulier par submersion), qui pourrait avoir un effet négatif sur l'entretien des canaux et sur les crues. [CA65]

3.2.4 - Gestion de l'espace urbain

L'urbanisation occasionne une forte disparition de terres cultivables. Concentrer les constructions serait une bonne idée pour limiter les problèmes liés aux inondations en zone urbaine. [CA65]

L'Action test « espace de mobilité de l'Adour » a permis de raisonner et de concilier l'occupation du territoire et la conservation d'espaces de mobilité. [Association des Maires 32, Institution Adour]

3.2.5 - Gestion des eaux pluviales

Un gros chantier se met en place sur ce thème. La réglementation (qui impose la prise en compte des aspects quantité et qualité) est appliquée différemment selon les départements, on pourrait rechercher une homogénéisation. L'action est encore relativement simple sur des projets de lotissement, ZAC,... Cela sera plus délicat lorsqu'il s'agira de demander aux communes de mieux gérer leurs eaux

pluviales de voirie (dans le cadre de l'instruction de nouveaux projets, il sera demandé un traitement d'ensemble de l'existant ; toutes les communes seront concernées à partir d'1 ha imperméabilisé). La mise en place de schémas d'eaux pluviales par les collectivités sera relativement lourde. Faire connaître cette réglementation à travers le SAGE serait utile. [DDAF65]:

En zone urbaine, sur les parkings par exemple, peut on promouvoir des solutions alternatives au goudronnage ? Mais qui pourra prendre en charge le surcoût ? [CA65]

On peut notamment envisager des voiries filtrantes. De même, les bassins de rétention ne sont pas la seule technique envisageable. [DDAF65]

La phyto-épuration peut elle donner une réponse ? [Coll. Adour Eau Transparente]

Pas obligatoirement, en raison des gros volumes que représentent les eaux pluviales, et de la nature des polluants à traiter (en priorité les MES et hydrocarbures). [DDAF65]

3.2.6 - Autres points soulevés

Pourquoi ne pas prévoir une fonction de stockage de crues sur les réserves collinaires ? [FDAAPPMA 40].

Réponse [Institution Adour] : la gestion actuelle est déjà faite de manière à écrêter une partie des crues ; toutefois, l'échelle des retenues existantes n'est pas à la hauteur des crues de l'Adour même si localement les retenues peuvent exercer un effet sensible d'atténuation des crues. Ceci dit, ces ouvrages étant voués au soutien d'étiage, ils ont vocation à être pleins au printemps et ne peuvent alors plus être utilisés pour l'écrêtement des crues.

Attention aux conséquences de certaines mesures visant l'agriculture : l'enfouissement des cannes de maïs peut accroître le ruissellement. [CA65]

La revalorisation des Zones humides en tant que moyen de limitation des inondations doit être ajoutée aux pistes d'actions du SAGE. [Coll. Adour Eau Transparente]

Il faudra aussi aborder la question de l'entretien des cours d'eau qui peut aller à l'encontre de la mobilité des cours d'eau [DDJS65].

Cette question sera plutôt développée à la commission « Eau et entretien des espaces » [avis collectif].

3.3 - THEME 3 : POLES URBAINS, ENCORE DES PROGRES A FAIRE

Cf. l'exposé présenté par l'animateur (diapos 23 à 28 du diaporama joint).

La contribution des seuils aux phénomènes d'eutrophisation ne doit pas faire oublier les utilités de ces ouvrages, notamment vis à vis des aspects quantitatifs de la ressource en eau. [CA65]

3.4 - THEME 4 DES ESPACES « NATURELS » QUI PARTICIPENT A L'EQUILIBRE DE LA RESSOURCE

Suite à l'exposé présenté par l'animateur (diapos 29 à 34 du diaporama joint), les discussions engagées ont permis d'apporter les précisions suivantes :

3.4.1 - Intérêt des espaces naturels dans la gestion de la ressource en eau

La préservation des milieux naturels « rend des services gratuitement », il faudrait valoriser cette utilité et les bienfaits gratuits qu'ils apportent. [Coll. Adour Eau Transparente]

Plus personne ne conteste cette utilité. Des actions sont déjà menées pour éviter la disparition des zones humides. [M. PASTOURET]

Par exemple, pour les remembrements d'autoroutes, la réglementation est devenue beaucoup plus stricte et vise à protéger les haies, les zones humides,... [FDAAPPMA 40]

3.4.2 - Espaces « tampons »

Il pourrait notamment s'agir de zones enherbées à implanter à l'intérieur des bassins versants, et pas seulement au bord des cours d'eau. En bord de cours d'eau, elles se situent un peu trop en aval par rapport au cheminement du flux polluant, qu'il vaut mieux retenir « à la source ».

En bordure des affluents de la zone de coteaux, il y a une perméabilité verticale sur une faible couche donc dans ces secteurs, la bande enherbée en bord de cours d'eau semble effectivement avoir une efficacité limitée [M. PASTOURET]

Pour la mise en place de bandes enherbées supplémentaires en amont, il va falloir une compensation financière. [CA65]

Il est possible d'aller au-delà de la réglementation, par le biais de la négociation, du contrat, du moment que les mesures sont bien expliquées et bien comprises sur le terrain [A. Hétier, DDAF65, M. PASTOURET, CA65].

L'objectif Bon état DCE pour le paramètre nitrates n'est pas encore arrêté [M. PASTOURET ; CA65].

En bordure des cours d'eau, les bandes enherbées ont une efficacité certaine vis à vis des phytosanitaires : c'est toujours mieux d'utiliser une rampe à désherber à 5m du cours d'eau plutôt qu'en bordure immédiate. [CA64]

Les bandes enherbées situées en bordure de cours d'eau ne « consomment » qu'une partie de la superficie qui doit être consacrée au gel environnemental ; il y a donc effectivement un volant d'action consistant à bien raisonner l'implantation de la superficie gelée restante, pour optimiser leurs effets de rétention des pollutions. [CA65]

3.4.3 - Entretien des abords de cours d'eau- Travaux en rivière

L'entretien des abords des cours d'eau peut poser problème. Avant il était possible d'utiliser des produits phytosanitaires, maintenant c'est interdit. L'agriculteur broie la bande enherbée mais il reste 2-3 m de broussailles en bord de cours d'eau. Cela risque de favoriser les embâcles. [CA64]

Certains abattent les arbres des rives pour pouvoir accéder à ces endroits avec un bras débroussailleur [CA65].

Il faut peut-être penser à valoriser cette biomasse issue de l'entretien de manière différente (coupe en taillis, etc.) et à la possibilité de créer des emplois et des filières de valorisation [Coll. Adour Eau Transparente].

Les canaux de l'Adour totalisent un linéaire de plus de 4000 km ; leur entretien par des moyens mécaniques représente une charge importante, assurée par les agriculteurs. [CA65]

[Précision post-réunion : le linéaire total du système de canaux cartographié dans le département 65 représente 971.7 km, incluant les canaux principaux où la Loi sur l'Eau s'applique comme sur les cours d'eau, et les canaux secondaires, non considérés comme cours d'eau, et où la Loi Pêche et la Loi sur l'Eau s'appliquent partiellement]

Les parcelles en bordure de cours d'eau sont de moins en moins intéressantes pour l'élevage (difficultés d'entretien, espèces invasives, abreuvement du bétail interdit) [Assoc. des Maires 32, CA65].

Il faut raisonner sur l'intérêt général, qui doit dépasser la somme des intérêts particuliers. L'entretien doit être adapté au cours d'eau, aux enjeux du bassin versant. Certaines pratiques « contraignantes » d'entretien bénéficient également à l'agriculteur riverain [CG40].

Acteurs : l'Etat s'occupe d'entretien de rivière dans le domaine public fluvial, il a en charge le lit jusqu'à écoulement de plein bord (cas de la Neste dans les Hautes-Pyrénées). Par contre, l'Etat ne s'occupe plus du tout de l'entretien des rivières sur le territoire du SAGE [DDAF65, FDAAPPMA40].

Les déficiences ou les mauvaises pratiques d'entretien des ripisylves apparaissent généralement là où cet entretien n'est pas assuré par une collectivité, en pratique surtout sur les petits affluents. [CG40]

Est il alors possible de mieux coordonner les actions des riverains avec celles des collectivités ? [A. HETIER]

Il existe déjà un guide du riverain (Parc National des Landes de Gascogne) [CG40].

Plutôt qu'un « guide technique » (dont l'opportunité reste à discuter), on peut favoriser la concertation [AEAG].

Travaux en rivière

Concernant les travaux en rivière, la situation s'est améliorée avec obligation d'instruire des dossiers loi sur l'eau depuis le nouveau décret d'octobre 2006 [DDAF65].

3.5 - CLOTURE DES DEBATS

Un accord général est donné sur les 4 thèmes-clés proposés. Les compléments d'informations et pistes d'actions indiqués au cours de la réunion seront pris en compte.

Un travail reste à faire sur la définition de zones prioritaires par rapport aux différents types de problématiques [Antoine HETIER].

M. PASTOURET remercie les personnes présentes pour leur participation et la bonne tenue des débats, il précise que chacun peut envoyer le fruit de ces réflexions à l'animateur ultérieurement.

Le planning d'élaboration du SAGE prévoit la présentation du Diagnostic fin Janvier à la CLE.

Pour validation, le Président de séance,



SAGE Adour – Commissions Thématiques



**SAGE « Adour-Amont »
DIAGNOSTIC**

Eau et occupation de l'espace

 27 Nov. 2007
Aire-sur-l'Adour

2

Plan de l'exposé

- Objectifs de l'étape
- Thèmes-clés du diagnostic
- Discussions

 **SAGE Adour – Commissions
Thématiques** 27 nov. 2007

3

Objectifs de l'étape

 **SAGE Adour – Commissions
Thématiques** 27 nov. 2007

4

Objectifs du diagnostic

- Mise en évidence
 - des atouts et contraintes du territoire
 - des interrelations acteurs / usages / ressources
 - pour aboutir aux grands enjeux du SAGE
- Méthode :
 - Lecture transversale de l'État des Lieux
 - Recherche de compléments d'informations



SAGE Adour – Commissions
Thématiques

27 nov. 2007

5

Organisation du travail

- 4 thèmes-clés
 - Un territoire sensible aux pollutions diffuses
 - Un territoire exposé aux inondations
 - Pôles urbains : des progrès à faire...
 - Des espaces naturels qui participent à l'équilibre de la ressource
- Pour chaque thème :
 - Exposé par l'animateur
 - Discussions :

Tous les points de vue sont recevables...
pourvu qu'ils soient argumentés



SAGE Adour – Commissions
Thématiques

27 nov. 2007

6

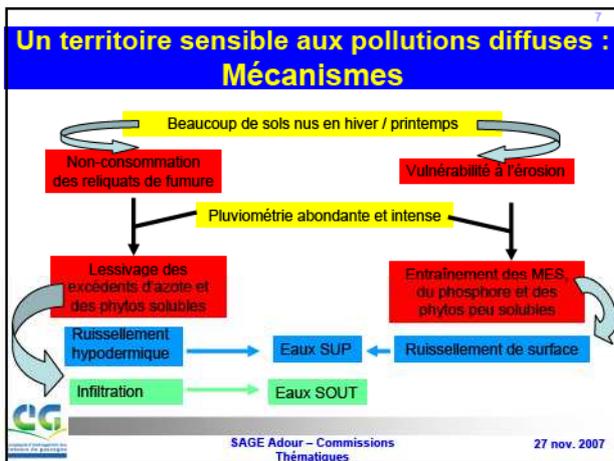
Thème 1

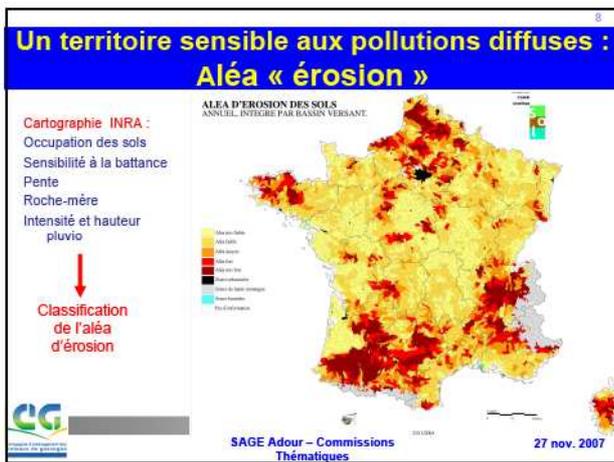
Un territoire sensible aux pollutions diffuses

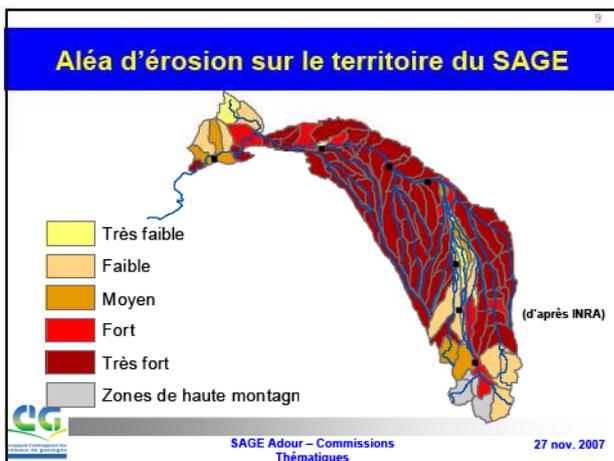


SAGE Adour – Commissions
Thématiques

27 nov. 2007

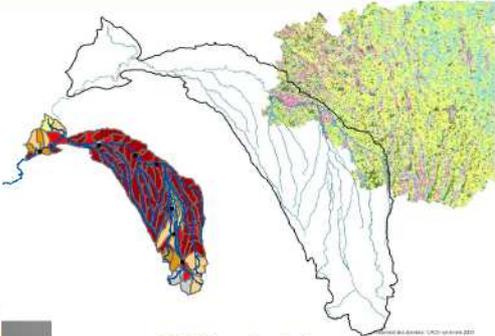






10

Possibilité d'affiner les évaluations de l'aléa



CG
Commissariat général à l'égalité territoriale
SAGE Adour – Commissions
Thématiques
27 nov. 2007

11

Un territoire sensible aux pollutions diffuses : Acteurs et actions

- Prescripteurs : Coop. et négoce, g^{des} surfaces
- Utilisateurs : agricoles, privés, collectivités, gestionnaires de réseaux de communication
- Encadrement (réglementation, sensibilisation, vulgarisation) : services de l'Etat, profession agricole, conseils généraux
- Financeurs : Agence de l'Eau, Régions, Conseils Généraux

- Des acteurs nombreux
- Des actions centrées sur la mise en conformité réglementaire et le raisonnement des doses
- Des résultats... mais seront-ils suffisants ?
- Une approche encore très « départementale »
- Thématique « érosion » peu développée

CG
Commissariat général à l'égalité territoriale
SAGE Adour – Commissions
Thématiques
27 nov. 2007

12

Un territoire sensible aux pollutions diffuses : Fonctions ou usages affectés

- Dégradation de la qualité des eaux superficielles et souterraines
 - production d'eau potable
 - peuplements aquatiques
 - obtention du « Bon Etat »
- Dégradation des habitats aquatiques
- Perte de potentiel productif (sols)

CG
Commissariat général à l'égalité territoriale
SAGE Adour – Commissions
Thématiques
27 nov. 2007

13

Un territoire sensible aux pollutions diffuses : Enjeu et pistes d'action

→ Reconquérir et préserver la qualité des eaux

- ✓ Poursuivre les efforts de mise aux normes et l'aide à l'adaptation des doses
- ✓ Développer les techniques réduisant l'érosion et le lessivage : couverture hivernale, espaces « tampons », diversification de l'assolement,...



SAGE Adour – Commissions
Thématiques

27 nov. 2007

14

Un territoire sensible aux pollutions diffuses Discussions



SAGE Adour – Commissions
Thématiques

27 nov. 2007




Thème 2 Un territoire exposé aux inondations



SAGE Adour – Commissions
Thématiques

27 nov. 2007

16

Un territoire exposé aux inondations : Mécanismes

Grands phénomènes naturels
 Au moins 16% du territoire est inondable

+

Aggravation potentielle des submersions
 augmentation du coefficient de ruissellement
 manque d'entretien des cours d'eau
 réduction des champs d'expansion des crues


SAGE Adour – Commissions Thématiques
27 nov. 2007

17

Un territoire exposé aux inondations : Mécanismes

Aggravation potentielle des submersions par
Augmentation du coefficient de ruissellement

<p style="text-align: center; background-color: #cccccc; margin: 0;">Zones urbaines</p> <p style="font-size: small;">artificialisation de l'espace (+0.6%/an sur le territoire du SAGE) → Imperméabilisation</p>	<p style="text-align: center; background-color: #008000; color: white; margin: 0;">Hors Zones urbaines</p> <p style="font-size: small;">Sols nus Pertes de zones humides Pertes de haies Drainage</p>
--	--

Flux hydrauliques
Flux polluants


SAGE Adour – Commissions Thématiques
27 nov. 2007

18

Un territoire exposé aux inondations : Acteurs et actions

→ Des actions sont menées visant à :

- ✓ ne pas aggraver les phénomènes de crue :
 - entretien des cours d'eau (riverains, Syndicats, Contrat de Rivière Haut Adour, CATER) et des ouvrages de protection contre les crues
 - gestion des eaux pluviales (collectivités, promoteurs, + encadrement par les services de l'Etat)
- ✓ mieux connaître les phénomènes de crue (cartographies), raisonner l'urbanisation et ménager des zones d'expansion de crues (PPRI) (collectivités, services de l'Etat)
- ✓ prévoir et annoncer les crues (services de l'Etat)

→ ... Plutôt en bonne voie...

→ Des actions à poursuivre et développer

→ Lien avec les aspects patrimoine naturel ?


SAGE Adour – Commissions Thématiques
27 nov. 2007

19

Un territoire exposé aux inondations : Fonctions ou usages affectés

Les inondations et les phénomènes de ruissellement peuvent générer :

- Des dommages sur les biens et les personnes, sur les infrastructures et les terres agricoles
- En liaison avec les rejets d'eaux pluviales urbaines et le ruissellement sur les sols nus, une dégradation de la qualité des eaux
 - « Bon Etat »
 - Habitats et peuplements aquatiques
 - Bactériologie - usages aep et loisirs

 SAGE Adour – Commissions
Thématiques 27 nov. 2007

20

Un territoire exposé aux inondations : Enjeu et pistes d'action

→ Limiter l'exposition des zones urbaines aux inondations

- ✓ Poursuivre la démarche de mise en place des PPRI (44/109 restent à lancer)
- ✓ Développer les techniques réduisant le ruissellement :
 - En milieu agricole, actions en liaison avec les problèmes de pollutions diffuses (couverture hivernale, techniques de labour, bandes enherbées, haies,...)
 - En milieu urbain, mesures compensatoires à l'augmentation de l'imperméabilisation : ouvrages de rétention et de traitement (poursuivre la mise en place et surtout veiller au bon entretien)

 SAGE Adour – Commissions
Thématiques 27 nov. 2007

21

Un territoire exposé aux inondations : Enjeu et pistes d'action – lien patrimoine nat

Gestion des crues SAGE Adour – Etat des lieux

Plans de Prévention des Risques d'Inondation



Zones inondables et Zones Vertes

Legend:

- Zones inondables
- Zones Vertes (Zones Vertes - Habitats agricoles)
- Zones Vertes (Zones Vertes - Zones d'activités)
- PPRI (Plans de Prévention des Risques d'Inondation)
- PPRI (Zones à risque)
- PPRI (Zones à risque élevé)
- PPRI (Zones à risque très élevé)
- PPRI (Zones à risque exceptionnel)
- PPRI (Zones à risque extrême)
- PPRI (Zones à risque très extrême)
- PPRI (Zones à risque exceptionnel)
- PPRI (Zones à risque extrême)
- PPRI (Zones à risque très extrême)

Source : Préfecture de la Région de l'Adour - Novembre 2007

2007

Un territoire exposé aux inondations Discussions



Thème 3 Pôles urbains : encore des progrès à faire



Pôles urbains : encore des progrès à faire Mécanismes

Un « héritage » industriel (mines + métallurgie)
Une urbanisation croissante + des afflux touristiques saisonniers
Des mises aux normes encore inachevées (collecte et / ou traitement)
Des flux polluants externes au territoire du SAGE
De faibles débits d'étiage, limitant l'auto-épuration,
Écoulements ralentis, succession de seuils → favorisant l'eutrophisation

→ Des tronçons à qualité dégradée

Métaux Matières organiques Azote réduit Phosphore Bactériologie



24

Pôles urbains : encore des progrès à faire

Fonctions ou usages affectés

Métaux

Matières organiques

Azote réduit

Phosphore

Bactériologie

}

Objectif « Bon État »
Peuplements aquatiques

→

Loisirs nautiques



SAGE Adour – Commissions
Thématiques

27 nov. 2007

25

Pôles urbains : encore des progrès à faire

Acteurs et actions

- Maîtres d'ouvrages : Collectivités, Industriels
- Conseil technique : Conseils généraux (SATESE)
- Financements : Collectivités, industriels, agence...

→ De gros efforts ont déjà été faits pour la mise en conformité réglementaire

→ Petites stations d'épuration : manque de données

→ Réseaux pluviaux : peu aidés par l'Agence



SAGE Adour – Commissions
Thématiques

27 nov. 2007

27

Pôles urbains : encore des progrès à faire

Enjeu et pistes d'action

→ Reconquérir et préserver la qualité des eaux

- ✓ Poursuivre les efforts de mise aux normes
- ✓ Développer le suivi et le conseil auprès des petites unités d'épuration



SAGE Adour – Commissions
Thématiques

27 nov. 2007

28

Pôles urbains : encore des progrès à faire
Discussions

SAGE Adour – Commissions
Thématiques

27 nov. 2007

29

Thème 4
**Des espaces « naturels » qui participent
à l'équilibre de la ressource**

SAGE Adour – Commissions
Thématiques

27 nov. 2007

30

Espaces « naturels » et équilibre de la ressource
Mécanismes (1)

1. Aspects qualitatifs

- Forêts et prairies humides, tourbières, mouillères...

Espaces riches en carbone, avec engorgement temporaire

 → **dénitrification**

→ [affluents de rive gauche de l'Adour]
L'enfoncement des cours d'eau réduit / annule ce potentiel

- Zones enherbées, haies, talus

→ **ralentissement et dépôt (MES / Phytos)**
→ infiltration (NO₃) / dégradation (Phytos)

SAGE Adour – Commissions
Thématiques

27 nov. 2007

31

Espaces « naturels » et équilibre de la ressource Mécanismes (2)

2. Aspects quantitatifs

- Ripisylves bien entretenues → **stabilité des berges**
- Zones inondables, barthes → **ralentissement, écrêtement des crues**
- Zones humides en général → **stockage / restitution**
+ pour l'élevage, intérêt en période sèche

Un « entretien » excessif des ripisylves accélère l'écoulement
→ érosion et aggravation des submersions en aval

SAGE Adour – Commissions
Thématiques 27 nov. 2007

32

Espaces « naturels » et équilibre de la ressource Acteurs et actions

- Riverains, exploitants, État,
- Collectivités « entretien de rivières »
- Conseil technique : CATER

→ Entretien des cours d'eau (Ripisylves) : un territoire assez largement couvert par des structures avec appui technique
→ Que reste t il des ripisylves des cours d'eau de coteaux ? [état et connexion avec le lit mineur ?]
→ Autres types de zones humides, haies, talus : ??
[Peu d'actions]

SAGE Adour – Commissions
Thématiques 27 nov. 2007

33

Espaces « naturels » et équilibre de la ressource Enjeux et pistes d'action

→ Reconquérir et préserver la qualité des eaux

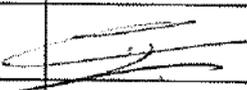
- ✓ Achever la structuration des collectivités compétentes pour l'entretien des ripisylves ;
- ✓ ? Élaborer un guide technique adapté à l'Adour / à ses affluents ?
- ✓ Développer les actions de préservation des zones humides
- ✓ En zones sensibles, développer le volet d'actions d'aménagement de l'espace pour la création :
 - de zones de ralentissement (haies, talus)
 - et de zones tampon (zones enherbées supplémentaires)

SAGE Adour – Commissions
Thématiques 27 nov. 2007

Espaces «naturels» et équilibre de la ressource
Discussions



Réunion de la commission
« Eau et occupation de l'espace »
Aire-sur-l'Adour, 27 novembre 2007

N°	Siège	Titulaire	Signature du titulaire	Suppléant	Signature du suppléant
1	Conseil régional d'Aquitaine	Mme Martine HONTABAT (Conseil régional d'Aquitaine)		M. André DROUIN (Conseil régional d'Aquitaine)	
2	Conseil régional Midi-Pyrénées	M. Pierre FORGUES (Conseil régional Midi-Pyrénées)		M. Claude GAITS (Conseil régional Midi-Pyrénées)	
3	Conseil général des Hautes Pyrénées	M. DUTOUR (Conseil général des Hautes Pyrénées)		M. LALANNE (Conseil général des Hautes Pyrénées)	
4	Conseil général des Hautes Pyrénées	M. BRUNE (Conseil général des Hautes Pyrénées)	<i>exuix'</i>	M. CASTELLS (Conseil général des Hautes Pyrénées)	<i>exuix'</i>
5	Conseil général du Gers	M. Jean-Pierre PUJOL (Conseil général du Gers)		M. Robert PERRUSSAN (Conseil général du Gers)	
6	Conseil général du Gers	M. Francis DAGUZAN (Conseil général du Gers)		M. Francis DUPOUEY (Conseil général du Gers)	
7	Conseil général des Pyrénées Atlantiques	M. Marc COURET (Conseil général des Pyrénées Atlantiques)		M. Charles PELANNE (Conseil général des Pyrénées Atlantiques)	
8	Conseil général des Pyrénées Atlantiques	M. Jean CASTAINGS (Conseil général des Pyrénées Atlantiques)		M. Michel CHANTRE (Conseil général des Pyrénées Atlantiques)	
9	Conseil général des Landes	M. Robert CABE (Conseil général des Landes)		M. Pierre DUFOURQ (Conseil général des Landes)	
10	Conseil général des Landes	M. Gabriel BELLOCCQ (Conseil général des Landes)		M. Yves LAHOUN (Conseil général des Landes)	
11	Association des maires des Pyrénées-Atlantiques	M. Arthur FINZI (Association des maires des Pyrénées-Atlantiques)		M. Marcel POUBLAN (Association des maires des Pyrénées-Atlantiques)	
12	Association des maires des Pyrénées-Atlantiques	M. Laurent TEULERE-MAYNAT (Association des maires des Pyrénées-Atlantiques)		M. Alexis RUYER (Association des maires des Pyrénées-Atlantiques)	<i>exuix'</i>
13	Association des maires du Gers	M. Jean PAGES (Association des maires du Gers)		M. Alain FAGET (Association des maires du Gers)	
14	Association des maires du Gers	M. Jean-Claude FRANCHETTO (Association des maires du Gers)		M. André DEHEZ (Association des maires du Gers)	
15	Association des maires des Hautes-Pyrénées	M. Henri DUBOE (Association des maires des Hautes-Pyrénées)		M. Jean GALIAY (Association des maires des Hautes-Pyrénées)	
16	Association des maires des Hautes-Pyrénées	M. Jean GUILHAS (Association des maires des Hautes-Pyrénées)		M. Gilbert DUCOS (Association des maires des Hautes-Pyrénées)	<i>exuix'</i>

	Siège	Titulaire	Signature du titulaire	Suppléant	Signature du suppléant
17	Association des maires des Landes	M. Jean-Paul LASSERRE (Association des maires des Landes)		M. Claude CARRINCAZEUX (Association des maires des Landes)	
18	Association des maires des Landes	M. Michel DAGUINOS (Association des maires des Landes)	<i>ex aequo</i>	M. Henri DUHON (Association des maires des Landes)	
19	Structures intercommunales des Hautes-Pyrénées	M. René GAYRI (Communauté de communes Vic Montaner)		M. Marc BORDIER (Communauté de communes du Val d'Adour)	
20	Structures intercommunales des Hautes-Pyrénées	M. Claude DEGAUCHY (Communauté de communes des Baronnie)		M. Jean-Paul RIGAL (Communauté de communes de Haute Bigorre)	<i>ex aequo</i>
21	Structures intercommunales du Gers	M. Henri CORMIER (Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers)		M. Alain BEZIAN (Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers)	
22	Structures intercommunales du Gers	M. Jean-Claude EUGENE (Communauté de communes des Monts et Vallée de l'Adour)		M. Jean SAINT CRICQ (Communauté de communes des Monts et Vallée de l'Adour)	
23	Structures intercommunales des Pyrénées-Atlantiques	M. Patrick BARBE (Communauté de communes de Lembeye)		M. René LARROUCAU (Communauté de communes du canton de Garlin)	
24	Structures intercommunales des Pyrénées-Atlantiques	M. Guy BARUS (Communauté de communes du canton d'Arzacq Arraziquet)		M. Alain GOMEZ (Communauté de communes des Luy-Gabas-Souye-Lees)	
25	Structures intercommunales des Landes	M. Guy DUFAU (Communauté de communes d'Aire sur l'Adour)		M. Alain LABARTHE (Communauté de communes du Pays Tarusate)	
26	Structures intercommunales des Landes	M. Raymond VIALE (Communauté de communes du Grand Dax)		M. Jean-Pierre DALM (Communauté de communes du Cap de Gascogne)	
27	Syndicat de rivière des Pyrénées-Atlantiques	M. Julien LACAZE (SIVOM du canton de Montaner)		M. Gérard COURTADE (SIVOM du canton de Montaner)	
28	Syndicat de rivière du Gers	M. Pascal MALHOMME (Syndicat de défense contre l'Adour et ses affluents)		M. André BAQUIE (Syndicat de défense contre l'Adour et ses affluents)	
29	Syndicat de rivière des Hautes-Pyrénées	M. Gérard MENVIELLE (Comité de rivière Haut Adour)	<i>ex aequo</i>	M. Jean-Pierre BASTIANINI (Syndicat mixte du Haut et Moyen Adour, Comité de rivière Haut Adour)	<i>ex aequo</i>
30	Syndicat de rivière des Hautes-Pyrénées	M. Joseph LATAPIE (Syndicat de défense contre les Eaux de l'Adour)	<i>ex aequo</i>	M. Sylvain DOUSSAU (Syndicat de défense contre les Eaux de l'Adour)	
31	Syndicat de rivière des Landes	M. Bernard LABADIE (Synd. intercommunal de la Vallée du Gabas et du Laudon)		M. Jean-Pierre LAFFERRERE (Synd. intercommunal de la Vallée du Gabas et du Laudon)	

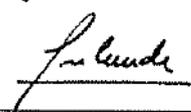
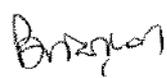
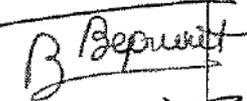
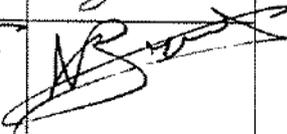
	Siège	Titulaire	Signature du titulaire	Suppléant	Signature du suppléant
32	Syndicat de rivière des Landes	M. Claude GUIBERT (Syndicat intercommunal du Bassin versant du Bos)		M. Henri DAUGA (Syndicat intercommunal du Bassin versant du Bos)	
33	Institution Adour	M. Jean-Claude DUZER (Institution Adour)	<i>excusé</i>	Mme Isabelle CAILLETON (Institution Adour)	
34	Institution Adour	M. Guy DARRIEUX (Institution Adour)		M. Claude MIQUEU (Institution Adour)	<i>excusé</i>
35	Institution Adour	M. Michel PASTOURET (Institution Adour)		M. Régis SOUBABERE (Institution Adour)	
36	Institution Adour	M. Bernard SUBSOL (Institution Adour)		M. Laurent AUBUCHOU (Institution Adour)	

	Siège	Titulaire	Signature du titulaire	Suppléant	Signature du suppléant
37	Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées	M. Christian PUYO (Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées)		M. Jean-Jacques VERDOUX (Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées)	
38	Chambre d'agriculture du Gers	M. Henri-Bernard CARTIER (Chambre d'agriculture du Gers)		M. Bernard MALABIRADE (Chambre d'agriculture du Gers)	
39	Chambre d'agriculture des Landes	M. Jean-Michel ANACLET (Chambre d'agriculture des Landes)		M. Marcel SAINT CRICQ (Chambre d'agriculture des Landes)	
40	Chambre d'agriculture des Pyrénées Atlantiques	M. Michel MARQUE (Chambre d'agriculture des Pyrénées Atlantiques)		M. Guy ESTRADE (Chambre d'agriculture des Pyrénées Atlantiques)	
41	Chambre de commerce et d'industrie	M. Paul BERGAMO (Chambre de commerce et d'industrie d'Auch et du Gers en Gascogne)		M. Patrick ZERBINI (Chambre de commerce et d'industrie de Tarbes et des Hautes Pyrénées)	
42	Chambre de commerce et d'industrie	M. Jean BAROTTIN (Directeur de l'usine de Dax de la Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est)		Mme Monique DAUDE (Chambre de commerce et d'industrie Pau Béarn, Responsable Sécurité Environnement)	<i>exclus</i>
43	Association de protection de la nature	Mme Françoise COME (Collectif Adour Eau Transparente)		M. Jean-Jacques DELMAS (UMINATE - Maison régionale de l'Environnement)	
44	Association de protection de la nature	Mme Rosa DUCOS (SEPANSO Landes)	<i>exclus</i>	M. Michel GEOFFRE (UMINATE)	
45	Association de protection de la nature	Mme Dominique PORTIER (Nature Midi-Pyrénées)		M. Jean-Marc DUBIS (Association Landes Nature)	
46	Association de consommateurs	M. Pierre JOUY (UFC « Que Choisir » Hautes Pyrénées)	<i>exclus</i>	Mme la Présidente de l'UDAF des Landes (Union départementale des associations familiales des Landes)	
47	Fédération départementale des Chasseurs	M. Jean-Luc DUFAU (Fédération départementale des chasseurs des Landes)		M. Joël BOUEILH (Fédération départementale des chasseurs du Gers)	
48	Fédération de Canoë-Kayak	M. Georges DANTIN (Fédération de Canoë-Kayak)		M. Manuel FRANCEZ (Fédération de Canoë-Kayak)	
49	Comité départemental du Tourisme	M. le Président (Comité départemental du tourisme et des loisirs du Gers)		M. Gérard CAZALIS (Comité départemental du tourisme Béarn-Pays Basque)	<i>exclus</i>

	Siège	Titulaire	Signature du titulaire	Suppléant	Signature du suppléant
50	Comité départemental du Tourisme	M. Jean-Manuel DELEUZE (Hautes Pyrénées Tourisme Environnement)		M. Jean-Yves MONTUS (Comité départemental du tourisme des Landes)	<i>J. Y. Montus</i>
51	Fédération départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	M. Jacques DUCOS (Fédération des Hautes Pyrénées pour la pêche et la protection du milieu aquatique)		M. Jacques MAYSONNAVE (Fédération des Pyrénées Atlantiques pour la pêche et la protection du milieu aquatique)	
52	Fédération départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	M. Jean-Jacques NAPOLEON (Fédération des Landes pour la pêche et la protection du milieu aquatique)	<i>J. J. Napoleon</i>	M. Claude LANNELONGUE (Fédération du Gers des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique)	
53	Association départementale des irrigants	M. Jean PERE (Président du Syndicat départemental d'Irrigation des Hautes-Pyrénées)		M. Francis UCHAN (Groupement des irrigants des riverains de cours d'eau et des propriétaires de lacs des Pyrénées Atlantiques)	
54	Association des carriers	M. Pierre PECOUT (UNICEM Aquitaine)	<i>J. Y. Montus</i>	M. Jacques GUENANTIN (UNICEM Aquitaine)	

	Siège	Titulaire	Signature du titulaire	Suppléant	Signature du suppléant
68	Office national de l'eau et des milieux aquatiques	M. le chef de brigade (ONEMA 40)		M. le chef de brigade (ONEMA 65)	
69	Direction départementale de la jeunesse et des sports des Hautes Pyrénées	M. Bruno BIOCCHI (DDJS des Hautes Pyrénées)		M. Alain MINVIELLE (DDJS des Pyrénées Atlantiques)	
70	Direction départementale de l'équipement des Hautes Pyrénées	M. Pascal HAURINE (DDE des Hautes Pyrénées)		M. le Directeur (DDE des Landes)	
71	Direction départementale des affaires sanitaires et sociales des Pyrénées Atlantiques	M. Michel NOUSSITOU (DDASS des Pyrénées Atlantiques)		M. le Directeur (DDASS du Gers)	
72	EDF	M. André VILLEMUR (EDF Adour et Gaves)	<i>ex cath</i>	M. Pascal OSSELIN (EDF)	<i>ex cath</i>

Personnes non-membres de la CLE du SAGE Adour
 assistant à la réunion

Structure	Prénom et Nom de la personne	Signature
Institution Adour	Nax ROUSSEL	
Institution Adour	Fr. - Xavier CUENDE	
Conseil général des Landes	Briançon David	
Conseil général des Landes	ZUARO Andoni	
Chambre Agriculture 65	Mabrut Lesmiqué	
Syndicat Mixte des Hautes et Moyennes Adour	Maëlis Chauvin	
Observatoire de l'eau du Bassin de l'Adour	Bernadette Béguinot	
Collectif APOUM E.T.	Xavier BOUCHET	
POPOVSKY Josiane ←→	ITIA / GDSAA	

